Ecole Jean Auzilhon

Av. du 11 novembre

30 260 Quissac

Conseil d'école du 24 mars 2017

Personnes présentes :

M. Abrieu, Président du Sirp

M. Boyer, Directeur de l'Alae

Mme Laune, Référente école primaire

Mme Rigaux, Directrice

Mmes Espadas, Lecointe, Séverac, Enseignantes

M. Espuche , M. Thuilliez, Enseignants

Mmes Tricot, Ramalhosa, Courneil, Dany, Candela, Représentantes élues des parents d'élèves

M. Suisse et Vincant, Représentants élus des parents d'élèves

Personnes excusées : Mmes Desdouits, Chaffiol, Charlon, Brugel, Seguin-Py, Morel, M. Moretti

Début de la séance : 18h **Fin de la séance** : 20h40

Ordre du jour :

Evolution des effectifs

Le projet d'école

Vie de l'école /les activités pédagogiques

La violence à l'école

Présentation du bilan financier des Péquélets

La cantine

1. Evolution des effectifs / personnel :

Les effectifs sont stables 234 à la rentrée des vacances. Il partira au collège 43 CM2 et arriveront de la GS 40 enfants.

La classe Ulis sera maintenue dans le même espace puisque le partage (temps Alae/temps scolaire) se passe bien.

Mme Rigaux rencontrera Mme Seguin-Py et Mme Crès afin de connaître le montant octroyé à chaque budget : budget par élève, sortie culturelle etc…

Au niveau du personnel, M. Veignie a décidé de ne pas renouveler son contrat, puisqu'il demandait une augmentation de salaire qui lui a été refusée.

L'équipe enseignante a regretté ce départ car M. Veignie s'investissait dans cette tâche et le lien qui s'était créé avec les enfants et les enseignants étaient d'une grande qualité. Le Sirp s'est engagé à remplacer M. Veignie, c'est ce qui a été fait avec le recrutement de M.Debortoli dès le 3 janvier.

Les enseignants remercient le Sirp qui n'est pas obligé de fournir un animateur même si chacun sait qu'il est impossible de faire travailler une classe entière dans la salle des ordinateurs.

Il faut tout de même préciser que nous regrettons un manque de stabilité dans ces recrutements : la personne change tous les 18 mois. La personne nouvellement recrutée, même si elle est compétente, a besoin d'un peu de temps pour s'installer dans ses nouvelles fonctions …

La psychologue scolaire

Mme Ascensio a demandé, par le biais d'un courrier qu'elle a fait parvenir dans toutes les écoles, que soit abordée la

difficulté qu'elle rencontre de se voir octroyer un budget par certaines communes de son secteur.

La psychologue scolaire est indispensable au bon fonctionnement de l'école. Malheureusement, son secteur est très étendu et elle ne peut pas être aussi présente qu'elle le souhaiterait. Toutefois, elle a toujours su répondre à nos situations d'urgence.

Elle a besoin de disposer d'un budget pour acheter du matériel coûteux : elle demande donc aux communes de prévoir un petit budget à lui allouer afin de lui donner les moyens de travailler. Certaines communes ne le font pas et elle souhaitait que les parents en soient informés. Le Sirp lui attribue un budget dès lors qu'elle a pu fournir un relevé comptable de ses interventions sur notre école.

Les RPE demandent des précisions sur la nature et la fréquence des interventions de la psychologue scolaire. Ils proposent d'adresser à M. Ciabrini un courrier pour l'alerter sur les difficultés rencontrées par Mme Ascencio pour répondre aux besoins de l'école, son secteur étant trop étendu. Il leur semble important de solliciter un rendez-vous auparavant.

Au niveau du matériel, l'école est restée plus d'un mois avec le « gros photocopieur » en panne. Cet appareil étant régulièrement en panne, Mme Rigaux passe désormais par Mme Crès pour appeler la société Symbiose en cas de panne. Le technicien s'est déplacé deux à trois fois par semaine : une panne succédant à une autre…

Devant l'exaspération des enseignants, le Sirp a envoyé un courrier à la Société Symbiose, cette dernière a dépêché un responsable qui a été étonné de voir les réponses apportées par le technicien chargé de la maintenance et de l'état des appareils ...Il est resté presque 3 heures à réparer ce qui pouvait l'être en compagnie de M. Debortoli qui est désormais la personne référente lors des visites des techniciens (il sera fait en sorte que ces visites se fassent au moment où il est présent sur l'école).

La directrice remercie le Sirp pour avoir réfléchi à ce nouveau fonctionnement.

Les RPE demandent des précisions sur la nature du contrat qui lie le Sirp à la société de maintenance : le prix est élevé pour un service qui n'est pas rendu. M.Abrieu précise que son service cherche une solution car le contrat les contraint jusqu'en 2019.

Mme Rigaux souhaite également remercier toute l'équipe qui a enfin accepté de mener les petits travaux d'isolation sur son bureau : nous avons connu une période très froide et il lui était impossible de rester dans le bureau (la température arrivait péniblement à 11° alors que le radiateur était à fond). Cela faisait 6 ans qu'elle le demandait.

M. Abrieu répond qu'il s'agissait juste d'avoir une personne technique disponible pour effectuer le travail.

2. Le projet d'école 2016-2018 :

La date de cette réunion a été déplacée afin que le nouveau projet d'école soit présenté aux membres du conseil d'école.

Mme Rigaux présente le document :

A partir d'un diagnostic guidé**, le projet d'école s'articule autour de 3 axes :**

L'évolution des pratiques professionnelles et pédagogiques pour la réussite des élèves

Recherche de pratiques différenciées pour mettre en activité les élèves

Inclusion des élèves à besoins éducatifs et prise en compte de leur spécificité

Ambition partenariale pour soutenir le pacte de réussite éducative

L'évolution des pratiques éducatives pour améliorer le climat scolaire

Démarche de projet

Pratiques pédagogiques de classe pour créer les conditions favorables à l'appropriation des valeurs de la République

Le suivi et la valorisation des parcours éducatifs de l'élève

Coopération entre les acteurs éducatifs (conseil de cycle et école/collège)

Plusieurs fiches actions sont donc définies :

- Favoriser le bien-être par des activités de relaxation, respiration, recentrage (niveau CE),
- Les projets pluri-disciplinaires CM2 / collège (jeu de piste et ateliers scientifiques)

- Les ateliers hebdomadaires autour du langage, de la lecture, de l'informatique et des mathématiques (CP CP-CE1 et Ulis)

- La ritualisation des responsabilités des élèves au sein de chaque classe

- Les sorties culturelles

- La commémoration du 11 novembre (projet du cycle 3 / 6ème)

- La mise en place des conseils de coopération : dans chaque classe, des conseils seront organisés, chaque semaine, avec un même rituel qui permet à chacun de féliciter un élève (et ainsi redonner l'estime de soi à certains), de critiquer un comportement (il ne s'agira pas d'instaurer un tribunal, le maître est là pour y veiller, mais il est important que les enfants écoutent aussi l'avis des autres enfants sur ce qu'ils ont pu faire au niveau de l'école et qui est répréhensible) et de réfléchir, ensemble, à « Comment va la classe ? »

Dans chaque classe, 2 délégués seront élus afin de représenter leur classe lors d'un conseil de coopération de l'école qui se tiendra, chaque mois, sous la direction de Mme Charlon.

Il s'agit pour nous, d'associer les enfants à l'élaboration des règles qu'ils devront appliquer ensuite, et de les amener à réfléchir sur des problèmes qui peuvent se poser au sein de l'école.

D'autres fiches action seront établies au fur et à mesure des besoins.

Ce projet d'école est accompagné d'une fiche Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) qui décline les actions programmées autour de 3 piliers :

Rencontres avec les artistes

Pratiques au sein de l'école

Connaissances avec l'étude des œuvres picturales, musicales, architecturales

Un cahier d'histoire de l'art et /ou un cahier de lecture permettent une mise en mémoire de ce parcours.

M. Abrieu regrette que le périscolaire ne soit pas associé à l'élaboration des fiches actions et que le document final n'ait pas été envoyé auparavant pour une lecture attentive.

M. Lincy lui précise que c'est un document interne à l'éducation nationale. Mme Rigaux rajoute qu'il est conforme à la proposition de M. l'Inspecteur de retenir 2 axes du PEDT afin de faire le lien entre périscolaire et scolaire (cf comité pilotage).

M. Suisse souligne que l'idée des conseils de coopération lui semble très intéressante.

3. Vie de l'école / les activités pédagogiques :

Au niveau de la vie de l'école :

Il est important que les parents soient informés que désormais, devant le nombre grandissant de familles qui prennent **leurs vacances sur le temps scolaire**, le travail ne sera plus donné au moment du départ. Cette pratique avait été instaurée car elle répondait à notre volonté d'assurer une poursuite des apprentissages après plusieurs jours d'absence.

Mais, dans les faits, elle conforte les familles à partir en dehors des vacances scolaires. L'école a dû faire face, cet hiver, à une grosse épidémie, beaucoup d'enfants ont dû manquer la classe, ces absences se sont étalées sur un mois (avec des pics de 8 absents au sein d'une même classe, certains jours).

Les absences, pour des congés exceptionnels, sont venues s'ajouter à ces absences légitimes. De plus, donner le travail hebdomadaire à l'avance est difficile car il est compliqué d'évaluer le temps mis par le groupe pour acquérir une notion ou effectuer un travail.

Les textes prévoient qu'une autorisation écrite doit être demandée à M. L'Inspecteur de circonscription quand un enfant sera absent, plusieurs jours, pour partir en vacances sur le temps scolaire.

Le travail sera donc mis à disposition des parents, au jour le jour, exactement comme quand les enfants sont malades.

Les activités pédagogiques :

Création en cours :

L'école primaire de Quissac a été sélectionnée pour bénéficier du dispositif "Création en cours". Son dossier de candidature a été retenu. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la liaison école/collège, le collège de Quissac bénéficiant depuis plusieurs années d'une résidence d'artiste.

L'objectif est d'offrir la culture à des élèves qui en sont matériellement éloignés.
Cent écoles de France vont donc accueillir, de janvier à juin, un artiste. L'école de Quissac accueillera le danseur Paul Andriamamana Rasoamiaramanana. Son projet est de faire travailler les élèves du cycle 3 (niveaux CM1 et CM2) autour de la marche de groupe chorégraphiée. Il sera présent une semaine par mois et les élèves bénéficieront de deux séances hebdomadaires de 1 h 30.Ce projet doit aboutir à la création d'une œuvre, commune aux cent élèves, qui sera présentée lors de la fête de fin d'année.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.creationencours.fr

Mme Séverac précise que la DRAC est intéressée pour prolonger cette intervention au-delà de cette année : cela sous-entendrait un partenariat financier, le Sirp pourrait être sollicité.

Mme Rigaux précise à M. Abrieu, qui s'interroge, qu'une réunion est programmée, fin avril avec les différents partenaires.

Deux élèves ont été sélectionnés au concours régional de scrabble (une classe de CM2 était inscrite) qui se déroulera dans l'Aude le 25 mars : ce sont Sulaymane Bourhil et Ludwig Vincant Bellanger. Mme Rigaux regrette la mauvaise organisation de ce concours, cette année, et le lieu éloigné de la finale régionale. M. Vincant l'approuve.

Prévention routière le 30 janvier : c'est Zayan Dimech qui représentera l'école à la finale nîmoise de juin. Les gendarmes ont été surpris de ne pas trouver un tableau interactif car les supports dont ils disposent sont désormais faits pour ce type de matériel pédagogique. C'était la première fois que la section d'Alès intervenait, ils ont été très contents de l'accueil qui leur a été réservé à Quissac.

A propos des tableaux interactifs, M. Abrieu précise qu'il n'est pas hostile à en prévoir l'achat mais à la condition que les enseignants s'engagent à les utiliser et qu'ils soient formés auparavant. Les enseignants répondent que c'est un nouvel outil pédagogique qu'ils utiliseraient volontiers, mais la formation est faite, habituellement, après l'installation du matériel.

Notre école bénéficie, cette année encore, pour les niveaux CE2 et CM1, des interventions liées à Vidourle et aux risques d'inondation.

La gendarmerie intervient, depuis 2 ans maintenant, au CE1 de Mme Lecointe dans le cadre de son projet sur le roman policier.

L'association « Sous le chêne » est aussi sollicitée pour des ateliers auprès de plusieurs classes (Cycle 2 et CE2-CM1), ateliers qui suscitent toujours beaucoup d'intérêt pour les élèves.

Sorties scolaires :

Le mardi 25 avril : classe CE2 et CM1

Les CE2 iront visiter Nîmes et bénéficieront des ateliers au musée d'histoire naturelle, les CM1 auront des activités autour des arts de la rue.

Le mardi 25 avril : classes CP et CP-CE1

Sortie théâtrale à Nîmes

Le jeudi 1er juin : CE1 et CE1-CE2

Visite d'Ambrussum près de Lunel

Les autres sorties ne sont pas encore finalisées.

4. La violence à l'école :

Les RPE souhaitent savoir comment l'école gère la violence croissante des enfants.

Les enseignants constatent malheureusement, chaque jour, et d'année en année, que les enfants sont baignés dans

un univers de violence par les programmes qu'ils peuvent visionner à une heure de grande écoute à la télévision, mais aussi, par des jeux vidéo qui normalement sont interdits à leur classe d'âge.

M. Abrieu rajoute les images visionnées sur Internet.

Ils ont réfléchi à une réponse à cette violence, à ces incivilités. Ils ont fait des recherches et ont suivi une formation sur les relations entre pairs.

Cela les a amenés à réaménager la cour (séparer les cycle2 et 3, organiser des zones de médiation), ce qui porte ses fruits, à mettre en place des conseils de coopération, à proposer des activités de relaxation dans certaines classes…

Au niveau de la sanction, tout en restant fidèle à la graduation de sanction prévue au règlement départemental, et donc repris par le règlement intérieur, ils ont souhaité introduire un palier supplémentaire quand un évènement grave se produit (manque de respect à l'adulte par exemple). L'enfant est reçu par un conseil de maîtres pour revenir sur ce qui s'est passé, lui faire formuler ce qui lui est reproché pour qu'il en prenne conscience. Un travail conséquent (sur la violence, la politesse…) est donné à titre de sanction. Ce travail doit être signé par les parents qui sont ensuite reçus par le conseil de maîtres.

Cette sanction est expérimentée sur ce deuxième semestre et elle sera inscrite dans le règlement de l'école au prochain conseil d'école si elle paraît efficace.

Il faut avoir conscience d'un gros investissement de l'équipe pour améliorer le climat scolaire.

Les RPE demandent à ce que tout ceci soit communiqué aux parents qui ne sont pas forcément informés à ce propos. Mme Rigaux précise que ce sera fait, par l'intermédiaire du compte-rendu du conseil d'école qui est largement diffusé.

Les RPE reviennent, dans le cadre de la violence à l'école, sur les incidents qui se sont déroulés au sein de l'établissement le mardi 14 mars et le jeudi 16 mars. Mme Rigaux les assure que les services de l'Education nationale oeuvrent pour qu'une solution adaptée soit trouvée.

5. Bilan financier des Péquélets :

Le bilan financier pour 2016 est remis aux membres du conseil d'école.

Remerciements à Mme Desdouits et Chazel qui assurent avec sérieux, le suivi de la comptabilité.

6. Le vote pour le renouvellement de la dérogation des horaires scolaires actuels

Le renouvellement est adopté : 12 voix favorables et 4 abstentions.

7. La cantine

Retard trop fréquent des élèves du cycle 3 à 13h45 alors que la pause repas a été rallongée de 15 minutes.

Les RPE, à la demande des parents, souhaitent savoir si les enfants ont le droit de se resservir. Mme Laune et M. Boyer le confirment dans la mesure où il y a des restes, et c'est la même chose pour ceux qui souhaitent reprendre un deuxième dessert.

Certains font remonter que le repas du 2ème service ne serait pas toujours servi chaud. Mme Laune dément puisqu'elle-même mange après le deuxième service et que son repas est encore chaud.

M. Abrieu espère pouvoir associer les parents à l'élaboration des menus dès la rentrée.

ECOLE ELEMENTAIRE
Jean Auzilhon
30260 QUISSAC
Tél. 04 66 77 42 80